

+ M. I. GUÉRARD DES LAURIERS o.p.

N. de LONTMAIN  
S. Anzine ermite  
27.02.84, Etolles

à M. Le Docteur HELLER.

Cher Monsieur,

Je vous suis très sincèrement reconnaissant de la longue lettre que vous m'avez écrite, accompagnée de la traduction Perlant.

Je crains toutefois que nous perdions, vous et moi, un temps donné par DIEU, en l'utilisant pour discuter indéfiniment.

De quoi s'agit-il, pour vous et moi ? De coopérer à la perdurance de l'Eglise. Vous parlez notamment de l'unité. Or l'unité de l'Eglise lui vient de son Chef : primordialement par la SESSIO, c'est-à-dire par le Siège de Pierre, et, à ce point de vue, nous ne pouvons rien faire : sinon dénoncer la dictature wojtylienne, et attendre. L'unité de l'Eglise lui vient également de son Chef selon la MISSIO : UNA FIDES. Si nous voulons promouvoir l'unité de l'Eglise, vivante dans la phalange traditionnelle, il FAUT AVANT TOUT que nous soyons d'accord sur la nature de l'Eglise. Si vous n'êtes pas d'accord sur ce que j'ai écrit dans le BOC 84, critiquez, exposez ; que les autres Evêques critiquent cette position, et exposent la leur. Mais il est ABSURDE de viser une unité quelle qu'elle soit, si on n'est pas d'accord sur la DOCTRINA, la DOCTRINE concernant l'Eglise en particulier.

Or, à défaut du Magistère, la seule norme absolue que nous ayons concernant la DOCTRINE, ou la PRAXIS, c'est le PRINCIPE DE NON-CONTRADICTION : "EST - NON EST" ; "OUI - NON". L'un ou l'autre, pas les deux à la fois.

Ensisht März 1982. Declaratio PMNODINTHUC QUONDAM ARCHIEPISCOPI HUENSIS NUNC ARCHIEPISCOPI TITULARIS BR  
C'est en 1982, dans un Document sériel que Mgr THUC : 1) proclame le Siège vacant  
2) affirme implicitement, mais catégoriquement que Wojtyła a la SESSIO, attendu que THUC lui-même est archevêque titulaire de B. R. en vertu de cette SESSIO

Vous appelez cela une "maladroitness" ! Or, j'ai parlé à Mgr THUC ; je lui ai écrit une lettre qu'il a mise au panier, et dont vous m'avez renvoyé les morceaux [MERCI !]. Et puis, l'"maladroitness" a récidivé.

Je dis qu'il est impossible de s'entendre avec des personnes qui, en des actes publics, solennels, réitérés, ne tiennent pas compte du principe de non-contradiction.

Je n'ai jamais demandé à être consulté. J'exige que SI on me consulte au sujet de tel ACTE, on me consulte AVANT D'AGIR, et NON APRÈS AVOIR AGI. Car, paraître demander conseil APRÈS avoir agi, c'est en contradiction avec l'ordre même de l'action.

Si vous croyez devoir critiquer les assertions de BOC 84 p. 23, je publierai la photocopie des documents qui fondent ces assertions.

Si vous estimez que ma doctrine sur l'Eglise est déviée, je vous serai très reconnaissant de toutes vos suggestions. Envoyez, cher Monsieur, à ma reconnaissance et à mon religieux dévouement. C'est de tout cœur que je vous bénis + MLC&K et

Toute situation de l'édaction est très difficile. Je compatis.

Je prie avec vous, pour vous; et vous renouvelle toute ma sympathie. +MLGL op.